



## Extrait du Registre des délibérations du 26 juin 2024

du Marais poitevin Une autre vie s'invente ici

Date de publication : 5 juillet 2024	Nombre de délégués en exercice : 118
Date de convocation : 30 mai 2024	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 64 (543 voix)
	Votes (nbre voix) : Pour : 543 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 26 juin 2024, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à Chaillé-les-Marais (85), sous la présidence de Pascal DUFORESTEL.

Etaient présents ou *représentés*:

**Au titre des communes de Charente-Maritime :**

Andilly : Caroline SOULIÉ ; Benon : Jany LESOUEF ; Charron : Pascale SAINT JALMES ; *Courçon* : Florence GUIBERTEAU ; Le Gué d'Alleré : Marie-Odile ROUX ; *La Laigne* : Thierry BOUCARD ; Longèves : Bruno FERRET ; *Marans* : Romuald QUIRION ; Nuaillé d'Aunis : Magali VINCENT ; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT ; Saint Jean de Liversay : Anthony MOREAU ; Villedoux : Daniel BOURSIER

**Au titre des communes des Deux-Sèvres :**

*Arçais* : Philippe LEYSSENE ; Bessines : Alain LUSSEULT ; *Epannes* : Isabelle GAUTIER ; Magné : Catherine TROMAS ; Mauzé-sur-le-Mignon : Patrick RABALLAND ; *Niort* : Elmano MARTINS ; Prin Deyrançon : Anne CLERE ; Saint Georges de Rex : Laurence LE MOIGNE et Marie-Thérèse CHAUVINEAU ; Saint Hilaire la Palud : François BONNET ; *Saint Symphorien* : David ROUGER ; *Vallans* : Olivier CAILLÉ ;

**Au titre des communes de Vendée :**

L'Aiguillon la Presqu'île : Laurent HUGER ; Auchay-sur-Vendée : Michel HERAUD ; La Bretonnière-La Claye : Frédéric MARTINEAU ; Chaillé les Marais : Antoine METAIS ; Champagné les Marais : Natacha MORIN ; *Curzon* : Boris RIMBERT ; Damvix : Yannick MOREAU ; L'île d'Elle : Fabien BILLARD ; Lairoux : Pierre CHABOT ; Le Langon : Jacqueline ARRESTAYS ; *Luçon* : Francis VRIGNAUD ; Maillezais : Annie RINEAU ; Mareuil sur Lay Dissais : Thierry COUILLAUD ; Le Mazeau : Bernard BORDET ; Montreuil : Agnès BARNAUD ; Moreilles : Marie-Jeanne BARRAUD ; Rives d'Autise : Christie SIMON ; Saint Michel en l'Herm : Jackie RENAUD ; Sainte Radegonde des Noyers : Paul BOURNEL ; *Saint Vincent sur Graon* : Jannick RABILLÉ ; La Taillée : Florence TROTTIN ; *La Tranche sur Mer* : Pierre-Jacques CARLES ; Triaize : Didier JOUSSEAUME ; Les Velluire sur Vendée : Sandrine JACQUAT ; Vix : Pascal BETEAU ; Vouillé-les-Marais : Laëtitia DAVID

**Au titre des EPCI :**

Communauté de Communes Aunis Atlantique : Jean-Pierre SERVANT ; Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : Laurent DUPAS

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : Pascal DUFORESTEL, Rémi JUSTINIEN, Guillaume RIOU, Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Philippe BARRÉ, Lydie BERNARD, Lucie ETONNO, Yveline THIBAUD

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime : Valérie AMY-MOIE, Gilles GAY

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : Arnaud CHARPENTIER, Laurent FAVREAU

Assistaient également les partenaires associés avec voix consultative :

France Nature Environnement 85 : Yves LE QUELLEC

### Budget principal :

### Comptes administratif et de gestion 2023



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20  
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



AR Prefecture

079-257902205-20240626-2024AG0626AF1-DE  
Reçu le 05/07/2024

**Budget principal :**  
**Comptes administratif et de gestion 2023**

**Contexte**

Vu le compte de gestion produit par Monsieur le Payeur départemental arrêté au 31/12/2023 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives dudit budget ;

Considérant le document budgétaire et après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des finances, le compte administratif 2023 du budget principal s'établit de la façon suivante :

<b>Investissement</b>			
	Dépenses	Prévu :	<b>2 348 294.57</b>
		Réalisé :	<b>637 056.00</b>
		Restes à réaliser :	810 591.13
	Recettes	Prévu :	<b>2 348 294.57</b>
		Réalisé :	<b>1 429 408.31</b>
		Restes à réaliser :	1 048 930.00
<b>Fonctionnement</b>			
	Dépenses	Prévu :	<b>4 331 846.99</b>
		Réalisé :	<b>3 213 312.49</b>
		Restes à réaliser :	1 220 966.85
	Recettes	Prévu :	<b>4 331 846.99</b>
		Réalisé :	<b>3 435 962.77</b>
		Restes à réaliser :	842 257.65
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>			
	Investissement :		<b>792 352.31</b>
	Fonctionnement :		<b>222 620.28</b>
	Résultat global :		<b>1 014 972.59</b>

**Décision**

Après en avoir débattu, le comité syndical :

- **déclare** que les résultats sont en concordance avec ceux du compte de gestion tenu par le Payeur départemental,
- **approuve** le compte administratif 2023 du budget principal,
- **approuve** le compte de gestion 2023 du budget principal.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,

